

Ce document n'a pas valeur officielle

**REFONTE ADMINISTRATIVE DE
L'ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE
MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

ENTRE

Pour le Québec :

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

ET

Pour la France :

LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR DE FRANCE

ET

INGÉNIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE

**REFONTE ADMINISTRATIVE DE
L'ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE
MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES
DES INGÉNIEURS**

ENTRE

Au Québec :

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (OIQ) légalement constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9), ayant son siège au 1801, avenue McGill College, 6^e étage, Montréal, Québec, Canada, et agissant aux présentes par madame Kathy Baig, ingénieure et présidente, dûment autorisée en vertu de la résolution CDA-2020-214.1 du Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, lors de sa séance du 25 juin 2020;

Ci-après appelé l'« autorité compétente québécoise »,

ET

En France :

LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR DE FRANCE (CTI) légalement constituée en vertu des articles L. 642-1 et L. 642-3 du Code de l'éducation, ayant son siège au 44, rue Cambronne, 75015 Paris, France, et agissant aux présentes par madame Elisabeth Crépon, présidente, dûment autorisée;

ET

INGÉNIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE (IESF) légalement constitué, ayant son siège au 7, rue Lamennais, 75008 Paris, France, et agissant aux présentes par monsieur Marc Ventre, président, conformément à ses statuts et en vertu de la résolution du Conseil d'administration du 17 septembre 2020;

Ci-après appelés les « autorités compétentes françaises »,

Entête modifiée par l'avenant du 22 octobre 2020 [Noms et adresses]

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ci-après appelée l'« Entente ») signée le 17 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que le 3 juin 2006, d'une part le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) et d'autre part, la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) et le Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (CNISF) ont conclu un Accord de reconnaissance réciproque sur l'exercice de la profession d'ingénieur;

CONSIDÉRANT que le 3 juin 2006, l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), la Commission des titres d'ingénieur (CTI) et le Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (CNISF) concluaient une entente comprenant tous les attendus, clauses et annexes de l'Accord de reconnaissance réciproque sur l'exercice de la profession d'ingénieur, conclu avec le CCI;

CONSIDÉRANT que la détention d'une aptitude légale d'exercer délivrée par l'OIQ est requise pour exercer la profession d'ingénieur au Québec;

CONSIDÉRANT qu'en France, le titre d'ingénieur diplômé est réservé aux titulaires de titres de formation accrédités par la CTI ou suivant son avis;

CONSIDÉRANT que conformément à l'Entente, le titre de formation doit avoir été obtenu d'une autorité reconnue de la France ou du Québec sur leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'application de l'Entente, la profession d'ingénieur est considérée comme réglementée au Québec — par la réserve d'un titre et une exclusivité d'exercice — et en France — par la réserve d'un titre rattaché à la détention d'un titre de formation agréé dans un domaine correspondant;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'application de l'Entente, pour la profession d'ingénieur, le titre d'ingénieur diplômé est encadré et utilisé en France pour plusieurs pratiques professionnelles en sciences appliquées et qu'il y a lieu de distinguer, parmi les titres de formation français qui autorisent l'usage de ce titre, ceux qui se rapportent aux activités qui, au Québec, relèvent de la profession d'ingénieur;

CONSIDÉRANT que la CTI, en raison de sa mission et de son expertise en matière d'évaluation des programmes d'études en génie, est l'interlocutrice désignée pour conclure un arrangement visant la reconnaissance mutuelle des compétences des qualifications professionnelles des ingénieurs du Québec et de France;

CONSIDÉRANT que l'Entente prévoit l'établissement d'une procédure commune visant à faciliter et à accélérer la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant une profession ou un métier réglementé au Québec et en France;

CONSIDÉRANT les résultats de l'analyse comparée des qualifications professionnelles des personnes exerçant les activités correspondantes de la profession de génie sur les territoires du Québec et de la France;

Préambule modifié par l'avenant du 22 octobre 2020 [8 derniers attendus]

**EN CONSÉQUENCE, LES AUTORITÉS COMPÉTENTES
CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles établit, sur la base de la procédure commune prévue à l'annexe

I de l'Entente, les modalités de la reconnaissance des qualifications professionnelles des personnes exerçant la profession d'ingénieur au Québec ou la profession d'ingénieur diplômé dans un domaine correspondant en France.

Article remplacé par l'avenant du 22 octobre 2020

ARTICLE 2 – PORTÉE

Le présent arrangement s'applique aux personnes physiques qui en font la demande et qui,

Sur le territoire du Québec :

- a) sont titulaires d'une aptitude légale d'exercer la profession d'ingénieur au Québec; et
- b) ont obtenu un titre de formation délivré par une autorité reconnue ou désignée par le Québec:

Sur le territoire de la France, sont ingénieurs diplômés d'une Institution habilitée par arrêté ministériel, après accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sur avis ou décisions de la CTI, et en porte le titre.

Article modifié par l'avenant du 22 octobre 2020 [3e alinéa]

ARTICLE 3 – PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs du présent arrangement sont :

- a) la protection du public, notamment la protection de la santé et de la sécurité du public;
- b) le maintien de la qualité des services professionnels;
- c) le respect des normes relatives à la langue française;
- d) l'équité, la transparence et la réciprocité; et
- e) l'effectivité de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

ARTICLE 4 – DÉFINITIONS

Aux fins du présent arrangement, on entend par :

4.1 « Demandeur »

Personne physique qui fait une demande de reconnaissance de ses qualifications professionnelles à l'autorité compétente du territoire d'accueil.

4.2 « Aptitude légale d'exercer »

Permis ou tout autre acte requis pour exercer la profession d'ingénieur dont la délivrance est subordonnée à des dispositions législatives, réglementaires ou administratives.

4.3 « Titre de formation »

Tout diplôme, certificat, attestation et autre titre délivré par une autorité reconnue désignée par le Québec ou la France en vertu de ses dispositions législatives, réglementaires ou administratives sanctionnant une formation acquise dans le cadre d'un processus autorisé au Québec ou en France.

4.4 « Stage d'adaptation »

Exercice de la profession d'ingénieur dans un contexte canadien, effectué en milieu de travail sous la responsabilité d'un titulaire d'une aptitude légale d'exercer la profession d'ingénieur au Québec ou ailleurs. Le stage fait l'objet d'une évaluation. Les modalités du stage, son évaluation ainsi que le statut professionnel du stagiaire sont déterminés par l'OIQ, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires du Québec.

4.5 « Épreuve d'aptitude »

Contrôle effectué par les autorités compétentes du Québec ou de la France concernant exclusivement les connaissances ou les compétences professionnelles du demandeur.

Article modifié par l'avenant du 22 octobre 2020 [suppression des 2^e, 3^e et 4^e alinéas de l'article 4.3 et ajout des articles 4.4. et 4.5]

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'UTILISATION DU TITRE POUR LE DEMANDEUR VOULANT EXERCER LA PROFESSION D'INGÉNIEUR EN FRANCE

Les titulaires d'un diplôme reconnu dans le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (RLRQ, c. C-26, r. 2), qui ont obtenu au Québec le droit d'exercer la profession d'ingénieur et sont dûment inscrits à l'Ordre des ingénieurs du Québec, sont autorisés à porter en France le titre d'ingénieur diplômé, le titre devant être obligatoirement suivi du nom de l'Institution d'enseignement et porter mention de l'État où cet établissement est situé.

Ces ingénieurs peuvent porter le titre « Ingénieur diplômé » et obtenir, conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 mai 2011, une attestation auprès de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ils peuvent également être admis comme IDE « Ingénieur Diplômé à l'Étranger », dans le Répertoire des ingénieurs et des scientifiques d'IESF. Pour demander à être admis au Répertoire, il faut :

- adhérer à une association membre d'IESF ;
- constituer un dossier de candidature à l'admission au Répertoire (disponible sur simple demande à repertoire.secretariat@iesf.fr) accompagné des éléments suivants :

- une copie authentique de son acte de naissance;
- une copie du titre de formation obtenu;
- une copie du permis délivré par l'OIQ;

Le dossier sera présenté au Comité National du Répertoire.

Article modifié par l'avenant du 9 juillet 2012 [1^{er} et 2^e alinéas] et remplacé par l'avenant du 22 octobre 2020.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE L'OBTENTION DE L'APTITUDE LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION D'INGÉNIEUR AU QUÉBEC

Il existe des différences substantielles relatives aux titres de formation du Québec et de la France pour les raisons suivantes :

1° au Québec, le développement et la consolidation des compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'ingénieur en pleine autonomie, incluant celles qui sont propres au contexte canadien, se font par la mise en application des connaissances apprises dans le cadre du programme d'études lors d'une formation pratique de 24 mois effectuée sous la supervision d'un titulaire d'une aptitude légale d'exercer la profession d'ingénieur. Cette formation est encadrée par l'OIQ, lequel en atteste la réussite et constitue un préalable à l'obtention de l'aptitude légale d'exercer la profession d'ingénieur au Québec ;

2° en France, le développement et la consolidation des compétences requises pour l'exercice de la profession d'ingénieur en pleine autonomie se font après l'obtention du titre de formation donnant droit à son titulaire de porter le titre d'ingénieur diplômé et ne font pas l'objet d'un encadrement ou d'une attestation de réussite par les autorités compétentes françaises ;

3° en France, les programmes d'études ne traitent pas de la connaissance des lois, des règlements, de l'éthique, de la déontologie et des normes de pratiques professionnelles ainsi que du contexte canadien propres à l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec.

Le contexte canadien s'entend des lois, des normes, des usages, des facteurs environnementaux, socioéconomiques et technologiques ainsi que des autres éléments propres au Canada qui constituent des contraintes devant être prises en compte dans le cadre d'activités de conception, d'exploitation et d'inspection d'ouvrages, d'analyse et de résolution de problèmes d'ingénierie, de gestion des projets et des équipes, et de surveillance des travaux. Les éléments propres au Canada peuvent différer selon le domaine de génie.

En raison de ces différences substantielles des mesures de compensation sont déterminées.

6.1. Les conditions permettant au demandeur d'obtenir la reconnaissance de ses qualifications professionnelles lui conférant l'aptitude légale d'exercer au Québec la profession d'ingénieur sont :

- 1° être autorisé, en France, à porter l'un des titres d'ingénieurs diplômés visés à l'annexe ;
- 2° avoir accompli les mesures de compensation suivantes :
 - a) suivre une formation dispensée ou reconnue par l'OIQ portant sur les lois et les règlements régissant l'exercice de la profession d'ingénieur, l'éthique et la déontologie ainsi que les normes de pratique professionnelle applicables au Québec et dont la durée ne peut excéder 30 heures, et réussir un examen administré par l'OIQ ou sous sa supervision portant sur ces matières et d'une durée d'au plus 3 heures ;
 - b) effectuer, au Québec ou ailleurs, un stage d'adaptation de 24 mois à temps plein, consécutifs ou non, sous la supervision d'un titulaire d'une aptitude légale d'exercer la profession d'ingénieur, lui ayant permis d'acquérir les compétences requises pour exercer la profession d'ingénieur au Québec, notamment celles de nature technique propres au contexte canadien.

Le stage d'adaptation prévu au sous-paragraphe *b)* du paragraphe 2° du premier alinéa fera l'objet d'une évaluation par l'OIQ.

Au vu de l'expérience professionnelle acquise par le demandeur après l'obtention de son titre de formation, la durée du stage d'adaptation prévu au sous-paragraphe *b)* du paragraphe 2° du premier alinéa pourra être réduite sur décision motivée de l'OIQ. L'expérience professionnelle peut être acquise en France ou ailleurs, dans le cadre d'un emploi, d'un stage, d'une activité de recherche ou d'une activité exercée aux fins de l'obtention d'une certification liée au génie.

Le demandeur qui démontre avoir acquis, au terme de 24 mois d'expérience professionnelle après l'obtention de son titre de formation, les compétences visées au sous-paragraphe *b)* du paragraphe 2° du premier alinéa n'a pas à accomplir la mesure de compensation prévue à ce sous-paragraphe.

Aux fins de déterminer si la condition prévue au sous-paragraphe *b)* du paragraphe 2° du premier alinéa est satisfaite ou si le demandeur a effectué la démonstration prévue au quatrième alinéa, l'OIQ peut lui reconnaître jusqu'à 8 mois d'expérience professionnelle en génie acquise au cours d'un programme d'études figurant à l'annexe et après en avoir complété 150 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

- 6.2.** Le demandeur ayant satisfait aux conditions prévues à l'article 6.1 se voit délivrer, par l'OIQ, l'aptitude légale d'exercer la profession d'ingénieur au Québec.
- 6.3.** Le demandeur qui ne satisfait pas aux conditions prévues au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 6.1 peut, en vertu d'un permis restrictif temporaire délivré en application de l'article 42.1 du Code des professions (RLRQ, c. C-26), exercer les activités professionnelles déterminées par l'OIQ suivant les conditions déterminées par ce dernier, jusqu'à ce qu'il ait accompli les mesures de compensation qui lui sont applicables.

Article remplacé par l'avenant du 22 octobre 2020.

ARTICLE 7 – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

a) En France :

7.1 Les demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles doivent être adressées à :

- pour la délivrance d'une attestation d'Ingénieur Admis par l'État, au :
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
1, rue Descartes, 75231 Paris, Cedex 05
greffe-cti@education.gouv.fr
- pour les demandes d'inscription au Répertoire des Ingénieurs et des Scientifiques d'IESF, à :
IESF
7, rue Lamennais
75008 PARIS
repertoire.secretariat@iesf.fr

b) Au Québec :

7.2. Les demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles doivent être adressées à :

Ordre des ingénieurs du Québec
À l'attention de la direction de l'Admission à la profession
1801, avenue McGill College, 6^e étage
Montréal (Québec) H3A 2N4

Elles doivent être présentées sur le formulaire prévu à cette fin et accompagnées des frais prescrits par l'OIQ ainsi que d'une copie certifiée conforme des documents suivants:

- 1° le titre de formation obtenu par le demandeur, le supplément au diplôme ou tout autre document attestant que la formation a été suivie au terme d'un programme d'étude français visé à l'annexe ;
- 2° un document faisant preuve de son identité;
- 3° une preuve qu'il a du français une connaissance appropriée à l'exercice de la profession, tel que prescrit par l'article 35 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11).

Le demandeur qui a acquis de l'expérience professionnelle doit fournir à l'Ordre, sur le formulaire prévu à cette fin, le détail des compétences

acquises dans le cadre de celle-ci. Ce formulaire doit être rempli par le demandeur et par un représentant de l'employeur, par son superviseur ou par une personne en mesure d'attester des compétences acquises par le demandeur.

Lorsque le nom de l'établissement ou du programme d'études indiqué sur le titre de formation du demandeur diffère de celui mentionné à l'annexe, le demandeur doit fournir à l'Ordre un écrit de l'établissement attestant du changement de nom.

Article remplacé par l'avenant du 22 octobre 2020.

ARTICLE 8 – RECOURS POUR LE RÉEXAMEN DES DÉCISIONS

Au Québec, le demandeur peut adresser une demande de réexamen à l'Ordre des ingénieurs du Québec, en l'adressant au point de contact désigné pour le Québec, à l'article 9 du présent arrangement.

En France, le demandeur peut adresser une demande de réexamen au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 1 rue Descartes, 75005 Paris. En cas de refus, il peut saisir par écrit le Tribunal Administratif de Paris.

Article modifié par les avenants du 9 juillet 2012 et du 22 octobre 2020 [ajout du 2^e alinéa]

ARTICLE 9 – COLLABORATION ENTRE LES AUTORITÉS COMPÉTENTES

Les autorités compétentes québécoise et françaises collaborent étroitement et se prêtent une assistance mutuelle afin de faciliter l'application et le bon fonctionnement du présent arrangement.

Les autorités compétentes québécoise et françaises s'engagent également à se tenir mutuellement informées des modifications apportées aux titres de formation et aux champs de pratique de la profession d'ingénieur. Plus particulièrement, la CTI transmettra à l'OIQ, dès sa publication, tout arrêté pris en application du Code de l'éducation fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé. De même, l'OIQ transmettra à la CTI, dès sa publication, toute modification pertinente au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* (RLRQ, c. C-26, r. 2).

Aux fins de l'arrangement, les autorités compétentes québécoise et françaises désignent, à titre de point de contact, les personnes occupant les fonctions suivantes :

Pour la France :

Président de la CTI
44 rue Cambronne
75015, Paris, France
Courriel : presidence@cti-commission.fr

Pour le Québec :

Directeur général
Ordre des ingénieurs du Québec
1801, avenue McGill College, 6^e étage
Montréal (Québec) H3A 2N4
Courriel : dirgen@oiq.qc.ca

Article modifié par l'avenant du 22 octobre 2020 [remplacement du 2^e alinéa]

ARTICLE 10 – INFORMATION

Les autorités compétentes québécoise et françaises conviennent de rendre accessibles aux demandeurs les informations pertinentes relatives au statut de leur demande de reconnaissance des qualifications professionnelles, sous réserve de la législation en matière de protection des renseignements personnels.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les autorités compétentes québécoise et françaises assurent la protection des renseignements personnels qu'elles échangent dans le respect de la législation sur la protection des renseignements qui leur est applicable sur le territoire de la France et du Québec.

ARTICLE 12 – CIRCULATION

Les dispositions relatives à l'entrée, au séjour et à l'emploi des étrangers sur les territoires respectifs de la France et du Québec, conformément à la législation en vigueur sur leurs territoires respectifs, ne sont pas affectées par le présent arrangement

ARTICLE 13 – MISE EN OEUVRE

Dans le respect de leurs compétences et de leurs pouvoirs, les autorités compétentes québécoise et françaises s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les engagements pris dans le présent arrangement afin d'assurer l'effectivité de la reconnaissance des qualifications professionnelles des demandeurs.

Les autorités compétentes québécoise et françaises informent périodiquement leur point de contact respectif des démarches qu'elles entreprennent à cette fin

et informent le Secrétariat du Comité de toute difficulté dans la mise en œuvre du présent arrangement.

Les autorités compétentes québécoise et françaises transmettent copie du présent arrangement et de toute modification qui y est apportée au Comité bilatéral.

Les autorités compétentes québécoise et françaises produisent annuellement au Secrétariat du Comité un bilan sur la mise en œuvre de l'arrangement.

Article modifié par l'avenant du 22 octobre 2020 [3^e alinéa]

ARTICLE 14 – MODIFICATION ET RÉSILIATION

Le présent arrangement, y compris toute annexe, peut être modifié par consentement écrit des parties.

La liste des titres de formation, des programmes d'études (spécialités) et des périodes de reconnaissance apparaissant à l'annexe peut cependant être modifiée par un échange de lettres entre la CTI et l'OIQ. Une copie de cet échange est adressée à IESF.

Les modifications apportées conformément aux premier et deuxième alinéas du présent article font partie intégrante de l'Arrangement. Elles prennent effet au moment de l'entrée en vigueur des mesures réglementaires nécessaires à leur application.».

Une partie peut résilier le présent arrangement en transmettant aux autres parties, par courrier certifié ou recommandé, un avis écrit à l'adresse indiquée en page 2. La résiliation prend effet cent quatre-vingts (180) jours après l'envoi de l'avis de résiliation. Les droits des ingénieurs québécois et français qui ont fait l'objet d'une reconnaissance en vertu du présent arrangement ne sont pas affectés par la résiliation de celui-ci.

Article modifié par les avenants du 9 juillet 2012 [ajout des 2^e et 3^e alinéas] et du 22 octobre 2020 [2^e et 3^e alinéas]

ARTICLE 15 – INTERPRÉTATION

Le présent arrangement annule et remplace toute convention antérieure entre les parties concernant la reconnaissance mutuelle des qualifications et la mobilité des ingénieurs.

ANNEXE
TITRES D'INGÉNIEURS DIPLÔMÉS DÉLIVRÉS PAR DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS DONNANT OUVERTURE À LA
RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES AU
QUÉBEC

Liste des titres d'ingénieurs diplômés délivrés par des établissements d'enseignement français donnant ouverture à la reconnaissance des qualifications professionnelles au Québec		
Titre d'ingénieur diplômé	Programmes d'étude (Spécialités) (En l'absence d'une spécialité le programme est considéré comme reconnu s'il s'agit d'un programme de généraliste)	Période de reconnaissance au Québec (La personne diplômée doit avoir obtenu son diplôme avant la date de fin de reconnaissance de celui-ci) (En l'absence d'une date le programme est considéré reconnu)
1. Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille	1.1	
2. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Marseille de l'Université Aix-Marseille-I	2.1 spécialité génie industriel et informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	2.2 spécialité mécanique et énergétique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	2.3 spécialité microélectronique et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	2.4 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
3. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Luminy de l'Université Aix-Marseille-II	3.1 spécialité génie biologique (formation commune avec Aix-Marseille-I)	Jusqu'au 28 janvier 2020
	3.2 spécialité génie biomédical	Jusqu'au 28 janvier 2020
	3.3 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	3.4 spécialité réseaux et multimédia	Jusqu'au 28 janvier 2020
	3.5 spécialité matériaux	
4. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics	4.1 spécialité ouvrages d'art	Jusqu'au 28 janvier 2020
	4.2 spécialité infrastructures et géotechnique	Jusqu'au 28 janvier 2020
5. Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne	5.1 spécialité génie biologique	
	5.2 spécialité génie des procédés	
	5.3 spécialité mécanique	
	5.4 spécialité informatique	
	5.5 spécialité systèmes urbains	
6. Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie organique et minérale	6.1	
7. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais	7.1 spécialité géologie	Jusqu'au 28 janvier 2020
8. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens	8.1	
9. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques	9.1	
	9.2 spécialité mécanique	
	9.3 spécialité microtechniques et design	Depuis le 28 janvier 2020

10. Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard	10.1 spécialité automatique électrotechnique et informatique industrielle	
	10.2 spécialité systèmes de production	
	10.3 spécialité informatique	
	10.4 spécialité mécanique	
	10.5 spécialité génie électrique	
	10.6 spécialité énergie	
	10.7 spécialité systèmes industriels	
	10.8 spécialité mécanique et ergonomie	
	10.9 spécialité logistique industrielle	
11. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'Université de Besançon	11.1 spécialité biomédical	Depuis le 28 janvier 2020
	11.2 spécialité instrumentation et techniques biomédicales	Jusqu'au 28 janvier 2020
12. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux	12.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	12.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
13. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, d'informatique et de radiocommunications de Bordeaux	13.1 spécialité électronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	13.2 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	13.3 spécialité télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	13.4 spécialité réseaux et systèmes d'information	Jusqu'au 28 janvier 2020
14. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des aliments de l'Université Bordeaux-I	14.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
15. Ingénieur diplômé de l'École supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux de l'Université Bordeaux-II	15.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
16. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau	16.1 spécialité génie des procédés	
	16.2 spécialité énergétique	
	16.3 spécialité génie électrique et informatique industrielle	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
17. Ingénieur diplômé de l'Université de Pau	17.1 Spécialité bâtiment et travaux publics	Jusqu'au 28 janvier 2020
18. Ingénieur diplômé de l'École supérieure des technologies industrielles avancées	18.1	
19. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen	19.1 spécialité génie physique et systèmes embarqués (en remplacement de la spécialité électronique et physique appliquée – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1er septembre 2021
	19.2 spécialité informatique (en remplacement de la spécialité ingénierie logicielle – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1er septembre 2021
	19.3 spécialité matériaux- chimie (en remplacement de la spécialité matériaux et mécanique – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1er septembre 2021
	19.4 spécialité génie industriel	
20. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de Cherbourg de l'Université de Caen	20.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
21. Ingénieur diplômé de l'Université de Caen	21.1 spécialité agroalimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2020

22.	Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen	22.1	
23.	Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon	23.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
24.	Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand	24.1	
25.	Ingénieur diplômé de l'Institut français de mécanique avancée	25.1	
		25.2 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
		25.3 spécialité mécanique et génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
26.	Ingénieur diplômé du Centre universitaire des sciences et techniques de l'Université Clermont- Ferrand-II	26.1 spécialité génie biologique	Jusqu'au 28 janvier 2020
		26.2 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
		26.3 spécialité génie électrique	Jusqu'au 28 janvier 2020
		26.4 spécialité génie physique	Jusqu'au 28 janvier 2020
		26.5 spécialité systèmes de production	Jusqu'au 28 janvier 2020
27.	Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de l'Université Clermont-Ferrand-II	27.1	
28.	Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation de Dijon de l'Université de Dijon	28.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
29.	Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'Université de Dijon	29.1 spécialité matériaux	
		29.2 spécialité informatique et électronique	
		29.3 spécialité robotique	Depuis le 25 février 2021
30.	Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers de l'Université de Dijon	30.1	
		30.2 Spécialité génie mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
31.	Ingénieur diplômé de l'Université de Dijon	31.1 spécialité génie industriel	
32.	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble	32.1 spécialité management technologique	Jusqu'au 25 février 2021
		32.2 spécialité télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
		32.3 spécialité génie énergétique et industriel	Depuis le 25 février 2021
33.	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure d'électrochimie et d'électrometallurgie de Grenoble	33.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
34.	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Grenoble	34.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
35.	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure de génie industriel	35.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
36.	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble	36.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
37.	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble	37.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
38.	Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble	38.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
		38.2 spécialité informatique et systèmes d'information	Jusqu'au 28 janvier 2020

39. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure de physique de Grenoble	39.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
40. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés Rhône-Alpes	40.1 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
	40.2 spécialité informatique et réseau	Jusqu'au 28 janvier 2020
41. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble École supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés Rhône-Alpes, en partenariat avec ITII Dauphiné- Vivaraïs	41.1 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
42. Ingénieur diplômé de l'École française de papeterie et des industries graphiques	42.1 spécialité imprimerie transformation	Jusqu'au 28 janvier 2020
	42.2 spécialité papeterie	Jusqu'au 28 janvier 2020
43. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique universitaire de Savoie de l'Université de Chambéry	43.1 spécialité systèmes numériques-instrumentation (en remplacement de la spécialité instrumentation automatique informatique – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1er septembre 2021
	43.2 spécialité mécanique-matériaux	
	43.4 spécialité mécanique productique	
	43.5 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	43.6 spécialité écologie industrielle et territoriale (en remplacement de la spécialité environnement bâtiment énergie – Jusqu'au 31 août 2023)	Depuis le 1er septembre 2024
	43.7 spécialité bâtiment écoconstruction énergie (en remplacement de la spécialité environnement bâtiment énergie – Jusqu'au 31 août 2023)	Depuis le 1er septembre 2024
44. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université Grenoble-I	44.1 spécialité géotechnique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.2 spécialité informatique industrielle et instrumentation	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.3 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.4 spécialité prévention des risques	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.5 spécialité réseaux informatiques et communication multimédia	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.6 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	44.7 spécialité technologies de l'information pour la santé	Jusqu'au 28 janvier 2020
45. Ingénieur diplômé de l'école centrale de Lille	45.1	
	45.2 spécialité génie industriel et entrepreneurial	Jusqu'au 25 février 2021
	45.3 spécialité génie informatique et industriel	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
46. Ingénieur diplômé de l'Institut de génie informatique et industriel de l'École centrale de Lille	46.1 spécialité génie informatique et industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
47. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des arts et industries textiles	47.1	
48. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de chimie de Lille	48.1	

49. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs en Informatique Automatique Mécanique Énergétique et Électronique de l'Université de Valenciennes	49.1 spécialité informatique et automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	49.2 spécialité mécanique et énergétique	
	49.3 spécialité mécatronique	
	49.4 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	49.5 spécialité génie électrique et informatique industrielle	
	49.6 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
	49.7 spécialité informatique et génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
50. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I	50.1 spécialité génie informatique et statistique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.2 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.3 spécialité informatique microélectronique automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.4 spécialité instrumentation scientifique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.5 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.6 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.7 spécialité agroalimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.8 spécialité production	Jusqu'au 28 janvier 2020
	50.9 spécialité production (en convention avec l'Université du Littoral)	Jusqu'au 28 janvier 2020
51. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai	51.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	51.2 spécialité productique	Jusqu'au 28 janvier 2020
52. Ingénieur diplômé de TELECOM Lille I	52.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
53. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Pas-de-Calais	53.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
54. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille	54.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
55. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de céramique industrielle	55.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
56. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges de l'Université de Limoges	56.1 spécialité électronique et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	56.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	56.3 spécialité mécatronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	56.4 spécialité eau et environnement	Jusqu'au 28 janvier 2020
57. Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges	57.1	
	57.2 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
58. Ingénieur diplômé de l'école centrale de Lyon	58.1	
	58.2 spécialité énergie	Du le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	58.3 spécialité énergétique	Depuis le 25 février 2021

59. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne	59.1 spécialité génie mécanique	Jusqu'au 25 février 2021
	59.2 spécialité génie civil	Jusqu'au 25 février 2021
	59.3 spécialité génie physique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
60. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon	60.1 spécialité génie civil et urbanisme	Jusqu'au 25 février 2021
	60.2 spécialité génie électrique	
	60.3 spécialité génie énergétique et environnement	Jusqu'au 25 février 2021
	60.4 spécialité génie mécanique	
	60.5 spécialité génie industriel	
	60.6 spécialité informatique	
	60.7 spécialité sciences et génie des matériaux	Jusqu'au 25 février 2021
	60.8 spécialité télécommunications	
	60.9 spécialité génie civil et génie urbain	Depuis le 25 février 2021
	60.10 spécialité génie énergétique et génie de l'environnement	Depuis le 25 février 2021
	60.11 spécialité matériaux	Depuis le 25 février 2021
61. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des techniques avancées de l'Université de Saint-Etienne	61.1 spécialité électronique et optique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	61.2 spécialité imagerie numérique et vision	Jusqu'au 28 janvier 2020
	61.3 spécialité télécommunications et réseaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	61.4 spécialité optique	Jusqu'au 28 janvier 2020
62. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur de Lyon de l'Université Lyon-I	62.1 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	62.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	62.3 spécialité systèmes industriels	Jusqu'au 28 janvier 2020
	62.4 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
63. Ingénieur diplômé de l'école nationale des travaux publics de l'État	63.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
64. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne	64.1 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
	64.2 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
	64.3 spécialité microélectronique et applications	Jusqu'au 28 janvier 2020
65. Ingénieur diplômé de l'école supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon	65.1 spécialité chimie- génie des procédés	
	65.2 spécialité électronique	Jusqu'au 28 janvier 2020

	65.3 spécialité informatique et réseaux communication	Jusqu'au 25 février 2021
	65.4 spécialité électronique-informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	65.5 spécialité informatique et cybersécurité	Depuis le 28 janvier 2020
	65.6 spécialité informatique et réseaux	Depuis le 25 février 2021
	65.7 spécialité génie des procédés	Depuis le 25 février 2021
66. Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon	66.1	
	66.2 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	66.3 spécialité énergie	Depuis le 28 janvier 2020
	66.4 spécialité bois	Depuis le 28 janvier 2020
	66.5 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	66.6 spécialité génie industriel et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
67. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Montpellier de l'Université Montpellier-II	67.1 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	67.2 spécialité microélectronique et automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	67.3 spécialité sciences et technologies des industries alimentaires	Jusqu'au 28 janvier 2020
	67.4 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	67.5 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	67.6 spécialité sciences et technologies de l'eau	Jusqu'au 28 janvier 2020
68. Ingénieur diplômé du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques	68.1 spécialité industries agroalimentaires des régions chaudes	Jusqu'au 28 janvier 2020
69. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès	69.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	69.2 Spécialité informatique réseaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	69.3 spécialité conception management de la construction	Jusqu'au 28 janvier 2020
70. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz	70.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	70.2 spécialité mécanique et production en convention avec l'Université de Metz	Jusqu'au 28 janvier 2020
71. Ingénieur diplômé de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'Institut national polytechnique de Lorraine	71.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
72. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nancy de l'Institut national polytechnique de Lorraine	72.1 spécialité matériaux et gestion de production	Jusqu'au 28 janvier 2020
	72.2 spécialité ingénierie de la conception	Jusqu'au 28 janvier 2020

73. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de l'Institut national polytechnique de Lorraine	73.1 spécialité industries alimentaires	Jusqu'au 28 janvier 2020
74. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de l'Institut national polytechnique de Lorraine	74.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
75. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de géologie de l'Institut national polytechnique de Lorraine	75.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
76. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des systèmes industriels de l'Institut national polytechnique de Lorraine	76.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
77. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'Institut national polytechnique de Lorraine	77.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	77.2 spécialité génie chimique	Jusqu'au 28 janvier 2020
78. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'Université Nancy-I	78.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
79. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'informatique et applications de Lorraine de l'Université Nancy-I	79.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
80. Ingénieur diplômé de l'École supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy de l'Université Nancy-I	80.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
81. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz	81.1	
82. Ingénieur diplômé de l'École centrale de Nantes	82.1	
	82.2 spécialité mécanique	
	82.3 spécialité bâtiment et travaux publics	
	82.4 spécialité systèmes embarqués	
83. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Nantes	83.1 spécialité génie électrique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	83.2 spécialité sciences des matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	83.3 spécialité électronique et technologies numériques	Jusqu'au 28 janvier 2020
	83.4 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	83.5 spécialité thermique énergétique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	83.6 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
84. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'Université du Mans	84.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	84.2 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	84.3 spécialité acoustique et instrumentation (en remplacement de la spécialité vibrations, acoustique, capteurs – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1er septembre 2021
85. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers de l'Université d'Angers	85.1 spécialité génie des systèmes industriels	
86. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires	86.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
87. Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique, informatique et réseaux	87.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
88. Ingénieur diplômé de l'école supérieure angevine d'informatique et de productique	88.1 spécialité sécurité et prévention des risques	Jusqu'au 28 janvier 2020
	88.2 spécialité informatique et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020

89. Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'électronique de l'Ouest	89.1	
	89.2 spécialité informatique industrielle	Jusqu'au 25 février 2021
90. Ingénieur diplômé de l'école supérieure du bois	90.1	
91. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des matériaux du Mans	91.1	
92. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique de l'Université de Nice	92.1 spécialité informatique	Jusqu'au 25 février 2021
	92.2 spécialité électronique	Jusqu'au 25 février 2021
	92.3 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 25 février 2021
	92.4 spécialité génie biologique	Jusqu'au 25 février 2021
	92.5 spécialité mathématiques appliquées et modélisations	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	92.6 spécialité génie de l'eau	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	92.7 spécialité bâtiments	Depuis le 28 janvier 2020
93. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences de l'ingénieur de Toulon et du Var de l'Université de Toulon	93.1 spécialité ingénierie marine	Jusqu'au 28 janvier 2020
	93.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	93.3 spécialité télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	93.4 spécialité calcul scientifique	Jusqu'au 28 janvier 2020
94. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon	94.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	94.2 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
95. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs du Val de Loire	95.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
96. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges	96.1 spécialité maîtrise des risques industriels	Jusqu'au 28 janvier 2020
	96.2 spécialité sécurité et technologies informatiques	Jusqu'au 28 janvier 2020
	96.3 spécialité énergie, risques et environnement	Jusqu'au 28 janvier 2020
97. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université d'Orléans	97.1 spécialité mécanique et énergétique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	97.2 spécialité électronique et optique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	97.3 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
	97.4 spécialité production	Jusqu'au 28 janvier 2020
98. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université d'Orléans	98.1 spécialité matériaux et mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
	98.2 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	98.3 spécialité système d'information pour le bâtiment	Depuis le 28 janvier 2020
	98.4 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020

	98.5 spécialité génie physique et systèmes embarqué	Depuis le 28 janvier 2020
	98.6 spécialité génie civil et environnement	Depuis le 28 janvier 2020
	98.7 spécialité génie mécanique et production	Depuis le 28 janvier 2020
99. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique de l'Université de Tours	99.1 spécialité électronique et systèmes de l'énergie électrique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	99.2 spécialité mécanique et conception des systèmes	Jusqu'au 28 janvier 2020
	99.3 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	99.4 spécialité informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
100. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers	100.1	
	100.2 spécialité génie industriel pour l'aéronautique et l'espace (en convention avec le CNAM Nouvelle-Aquitaine)	Depuis le 1er septembre 2021
101. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers	101.1 spécialité génie électrique et automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	101.2 spécialité éclairage acoustique et climatisation	Jusqu'au 28 janvier 2020
	101.3 spécialité énergétique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	101.4 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
	101.5 spécialité eau et environnement	Jusqu'au 28 janvier 2020
102. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels	102.1	
103. Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes	103.1 spécialité systèmes d'informatique et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	103.2 spécialité systèmes industriels	Jusqu'au 28 janvier 2020
	103.3 spécialité systèmes mécaniques	Jusqu'au 28 janvier 2020
	103.4 spécialité matériaux	
	103.5 spécialité informatique et systèmes d'information	Depuis le 28 janvier 2020
	103.6 spécialité réseaux et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
	103.7 spécialité matériaux et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	103.8 spécialité automatique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	103.9 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	103.10 spécialité génie mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
104. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest	104.1	

105. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes	105.1 spécialité électronique et informatique industrielle	
	105.2 spécialité électronique et télécommunications	Depuis le 1er septembre 2021
	105.3 spécialité génie civil et urbain	
	105.4 spécialité génie mécanique et automatique	
	105.5 spécialité informatique	
	105.6 spécialité matériaux et nanotechnologies	Jusqu'au 28 janvier 2020
	105. 7 spécialité génie physique et matériaux	Depuis le 1er septembre 2021
	105. 8 spécialité mathématiques appliquées	Depuis le 1er septembre 2021
	105.9 spécialité électronique - en convention avec le CESI	Depuis le 28 janvier 2020
	105.10 spécialité systèmes et réseaux de communication	Jusqu'au 31 août 2021
	105.11 spécialité génie physique et matériaux	Depuis le 1er septembre 2021
	105.12 spécialité génie mathématiques	Jusqu'au 31août 2021
106. Ingénieur diplômé de l'Université de Brest	106.1 spécialité agroalimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2020
107. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I	107.1 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
	107.2 spécialité logiciel et système informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	107.3 spécialité optronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	107.4 systèmes numériques (en remplacement de la spécialité électronique - Depuis le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021)	Depuis le 25 février 2021
	107.5 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	107.6 spécialité photonique	Depuis le 28 janvier 2020
	107.7 spécialité informatique et technologies de l'information (En remplacement de la spécialité informatique, multimédia et réseaux	Depuis le 28 janvier 2021
	107.8	Depuis le 1er septembre 2021
108. Ingénieur diplômé de l'Institut de formation supérieure en informatique et communication de l'Université Rennes-I	108.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
109. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne- Sud de l'Université de Bretagne-Sud	109.1 spécialité génie industriel	
	109.2 spécialité mécatronique	
	109.3 spécialité informatique	
	109. 4 sécurité des systèmes d'information	Depuis le 28 janvier 2020

110. Ingénieur diplômé de l'École navale	110.1	
111. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement	111.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	111.2 spécialité mécanique et électronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
112. Ingénieur diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr	112.1	
113. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne	113.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	113.2 spécialité réseaux et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
114. Ingénieur diplômé de l'École Louis de Broglie	114.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	114.2 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
115. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest	115.1	
116. Ingénieur diplômé de l'Université de la Réunion	116.1 spécialité agroalimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2020
	116.2 spécialité informatique et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
117. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen	117.1 spécialité informatique et technologies de l'information (en remplacement de la spécialité architecture des systèmes d'information – Jusqu'en janvier 2023)	Depuis janvier 2023
	117.2 spécialité chimie et génie chimique (en remplacement de la spécialité chimie et procédés – Jusqu'en janvier 2023)	Depuis janvier 2023
	117.3 spécialité énergétique et propulsion	
	117.4 spécialité mécanique	
	117.5 spécialité génie des procédés et gestion des risques (en remplacement de la spécialité maîtrise des risques industriels – Jusqu'en janvier 2023)	Depuis janvier 2023
	117.6 spécialité génie civil et urbain, en convention avec l'Université du Havre (en remplacement de la spécialité génie civil, en convention avec l'Université du Havre – Jusqu'en janvier 2023)	Depuis janvier 2023
	117.7 spécialité mathématiques appliquées (en remplacement de la spécialité génie mathématique – Jusqu'en janvier 2023)	Depuis janvier 2023
	117.8 Spécialité génie énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	117.9 spécialité génie industriel, en convention avec le CESI	Depuis le 28 janvier 2020
	117.10 spécialité génie des procédés	Depuis le 28 janvier 2020
	117.11 spécialité informatique industrielle	
118. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'études logistiques de l'Université du Havre	118.1	
	118.2 spécialité génie industriel	Depuis le 25 février 2021
	118.3 spécialité mécanique et production	

119. Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs en génie électrique	119.1	Jusqu'au 25 février 2021
120. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg	120.1 spécialité génie civil	
	120.2 spécialité génie climatique et énergétique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	120.3 spécialité génie électrique	
	120.4 spécialité génie mécanique	
	120.5 spécialité mécatronique	
	120.6 spécialité plasturgie	
	120.7 spécialité mécanique	
	120.8 spécialité génie énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	120.9 spécialité topographie	Depuis le 28 janvier 2020
121. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'Université de Mulhouse	121.1 spécialité informatique et réseaux	
	121.2 spécialité mécanique	
	121.4 spécialité systèmes et signaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	121.5 spécialité automatique et systèmes embarqués	Depuis le 28 janvier 2020
122. Ingénieur diplômé de l'École supérieure des sciences appliquées pour l'ingénieur de l'Université de Mulhouse	122.1 spécialité textile et fibres	
	122.2 spécialité systèmes de production	Jusqu'au 28 janvier 2020
	122.3 spécialité génie industriel	
123. Ingénieur diplômé de l'École et observatoire des sciences de la Terre de l'Université Strasbourg-I	123.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
124. Ingénieur diplômé de l'École européenne de chimie polymères et matériaux de Strasbourg de l'Université Strasbourg-I	124.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
125. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg de l'Université Strasbourg-I	125.1	
	125.2 spécialité informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
126. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes	126.1	
127. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'Institut national polytechnique de Toulouse	127.1 spécialité génie chimique	
	127.2 spécialité génie des procédés	
	127.3 spécialité génie industriel	
	127.4 spécialité matériaux	
128. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications de l'Institut national polytechnique de Toulouse	128.1 spécialité électronique	Jusqu'au 25 février 2021
	128.2 spécialité génie électrique et automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020

	128.3 spécialité mécanique des fluides	Jusqu'au 28 janvier 2020
	128.4 spécialité informatique et mathématiques appliquées	Jusqu'au 28 janvier 2020
	128.5 spécialité télécommunications et réseaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	128.6 spécialité électronique et génie électrique	Depuis le 28 janvier 2020
	128.7 spécialité informatique et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
	128.8 spécialité mécanique et génie hydraulique	Depuis le 28 janvier 2020
	128.9 spécialité informatique et réseaux	Jusqu'au 25 février 2021
	128.10 spécialité électronique, génie électrique	Jusqu'au 25 février 2021
129. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse	129.1 spécialité automatique et électronique	
	129.2 spécialité génie biochimique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	129.3 spécialité génie civil	
	129.4 spécialité génie des procédés	Jusqu'au 28 janvier 2020
	129.5 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	129.6 spécialité génie mécanique	
	129.7 spécialité génie physique	
	129.8 spécialité réseaux et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	129.9 spécialité génie des systèmes industriels	Jusqu'au 28 janvier 2020
	129.10 spécialité génie biologique	Depuis le 28 janvier 2020
	129.11 spécialité génie des procédés et environnement	Depuis le 28 janvier 2020
	129.12 spécialité mathématiques appliquées	Depuis le 28 janvier 2020
	129.13 spécialité informatique et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
130. Ingénieur diplômé du Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion	130.1 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
131. Ingénieur SUPAERO diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	131.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
132. Ingénieur ENSICA diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	132.1	Jusqu'au 28 janvier 2020

133. Ingénieur diplômé de l'École nationale de l'aviation civile	133.1	
134. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux	134.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
135. Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers	135.1 spécialité chimie	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.2 spécialité bâtiment et travaux publics (en remplacement de la spécialité construction et aménagement – Jusqu'au 28 janvier 2020)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2020
	135.3 spécialité électronique automatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.4 spécialité énergétique	
	135.5 spécialité informatique et systèmes d'information (en remplacement de la spécialité informatique – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	135.6 spécialité instrumentation (en remplacement de la spécialité mesure-analyse – Jusqu'au 28 janvier 2020)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2020
	135.7 spécialité matériaux	
	135.8 spécialité mécanique	
	135.9 spécialité sciences et techniques du vivant	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.10 spécialité électronique et télécommunications	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.11 spécialité génie électrique (en remplacement de la spécialité systèmes électriques – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	135.12 spécialité maintenance de véhicules	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.13 spécialité automatique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.14 spécialité techniques de construction	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.15 spécialité production	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.16 spécialité environnement et production (en remplacement de génie industriel - Jusqu'au 31 août 2021)	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	135.17 spécialité sciences et technologies nucléaires	Jusqu'au 28 janvier 2020
	135.18 spécialité mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
	135.19 spécialité systèmes électroniques	Depuis le 28 janvier 2020
	135.20 spécialité agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
	135.21 spécialité génie biologique	Depuis le 28 janvier 2020
	135.22 spécialité génie des procédés	Depuis le 28 janvier 2020
	135.23 spécialité automatique et robotique	Depuis le 28 janvier 2020

	135.24 spécialité télécommunications et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
	135.25 spécialité géomètre et topographe	Depuis le 28 janvier 2020
	135.26 spécialité aéronautique et espace, en convention avec l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	135.27 spécialité génie nucléaire, en convention avec le CESI	Depuis le 28 janvier 2020
	135.28 spécialité exploitation ferroviaire	Depuis le 28 janvier 2020
	135.29 spécialité gestion des risques	Depuis le 28 janvier 2020
	135.30 spécialité bâtiment et travaux publics, en convention avec l'Université de Limoges	Depuis le 28 janvier 2020
	135.31 spécialité matériaux, emballage et conditionnement	Depuis le 28 janvier 2020
	135.32 spécialité informatique et multimédia	Depuis le 28 janvier 2020
	135.33 spécialité mécatronique en convention avec l'Université de Poitiers	Depuis le 28 janvier 2020
	135.34 spécialité aéronautique et espace, en convention avec l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	135.35 spécialité informatique en convention avec l'Université de Poitiers	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	135.36 spécialité bâtiment et travaux publics, en convention avec l'Université de Reims	Depuis le 28 janvier 2020
	135.37 spécialité informatique en convention avec l'Université de Reims	Depuis le 28 janvier 2020
	135.38 spécialité génie industriel en convention avec l'Université d'Avignon	Depuis le 28 janvier 2020
	135.39 spécialité informatique et multimédia, en convention avec l'Université de Toulon	Depuis le 28 janvier 2020
	135.40 spécialité instrumentation	Depuis le 28 janvier 2020
	135.41 spécialité génie nucléaire	Depuis le 28 janvier 2020

	135.42 spécialité aéronautique et espace	Depuis le 25 février 2021
	135.43 spécialité construction et aménagement	Jusqu'au 28 janvier 2021
136. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers	136.1	
	136.2 spécialité génie industriel	
	136.3 spécialité mécanique	
	136.4 spécialité travaux publics	
	136.5 spécialité génie énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	136.6 spécialité environnement et gestion des risques	Depuis le 28 janvier 2020
	136.7 spécialité génie électrique	Depuis le 28 janvier 2020
	136.8 spécialité génie mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	136.9 spécialité mécanique et mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
137. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers en convention avec l'Université de Reims	137.1 spécialité mécanique	
138. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Paris	138.1	
139. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie de l'Université Paris-VI	139.1 spécialité agroalimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.2 spécialité électronique et informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.3 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.4 spécialité robotique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.5 spécialité sciences de la terre	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.6 spécialité génie mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	139.7 spécialité électronique et informatique industrielle	Jusqu'au 28 janvier 2020
140. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech)	140.1 spécialité industries agricoles et alimentaires	Jusqu'au 28 janvier 2020
141. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées	141.1	
142. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris	142.1	
143. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'Université Paris-VII	143.1 spécialité fluides et énergie en partenariat avec l'isupfere	Jusqu'au 28 janvier 2020
144. Ingénieur diplômé de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris	144.1 spécialité génie urbain	
145. Ingénieur diplômé de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris	145.1	
146. Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles	146.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
	146.2 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
	146.3 spécialité génie électrique	Jusqu'au 28 janvier 2020

	146.4 spécialité maintenance	Jusqu'au 28 janvier 2020
	146.5 spécialité bâtiment et travaux publics	Jusqu'au 28 janvier 2020
	146.6 spécialité génie industriel	Jusqu'au 28 janvier 2020
147. Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles en convention avec l'Université Montpellier-II et le Conservatoire national des arts et métiers	147.1 spécialité bâtiment et travaux publics	Jusqu'au 28 janvier 2020
	147.2 spécialité électronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
148. Ingénieur diplômé de l'École centrale d'électronique	148.1	
149. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'informatique électronique automatique	149.1	
150. Ingénieur diplômé de l'École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie	150.1 spécialité bâtiment	
	150.2 spécialité mécanique-électricité	Jusqu'au 28 janvier 2020
	150.3 spécialité travaux publics	
	150.4 spécialité topographie	Depuis le 28 janvier 2020
	150.5 spécialité énergétique de la construction	Depuis le 28 janvier 2020
	150.6 spécialité génie mécanique et électrique	Depuis le 28 janvier 2020
151. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'électronique de Paris	151.1	
152. Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers	152.1	
	152.2 spécialité mécanique et automatique	
153. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de mécanique de Paris	153.1	
	153.2 spécialité génie industriel	
154. Ingénieur des techniques de l'industrie spécialité fonderie et forge, diplômé de l'Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique et de l'École supérieure des fonderies en partenariat avec l'Institut d'études supérieures de fonderie et de forge	154.1 spécialité fonderie et forge	Jusqu'au 28 janvier 2020
155. Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XII en convention avec l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique	155.1 spécialité biosciences	Jusqu'au 25 février 2021
156. Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII	156.1 spécialité informatique	
	156.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	156.3 spécialité télécommunications et réseaux	
	156.4 spécialité mesures et contrôles qualité	Jusqu'au 28 janvier 2020
	156.5 spécialité énergétique	
	156.6 spécialité mathématiques appliquées	Depuis le 28 janvier 2020
	156.7 spécialité instrumentation	Depuis le 28 janvier 2020
157. Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée	157.1 spécialité informatique et réseaux	Jusqu'au 28 janvier 2020

	157.2 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	157.3 spécialité maintenance et fiabilité des processus industriels	Jusqu'au 28 janvier 2020
	157.4 spécialité génie civil	Jusqu'au 28 janvier 2020
	157.5 spécialité image multimédia audiovisuel et communication	Jusqu'au 28 janvier 2020
158. Ingénieur diplômé de l'école nationale des sciences géographiques	158.1	
159. Ingénieur diplômé de l'École française d'électronique et d'informatique	159.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
160. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan	160.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
161. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique	161.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
162. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications	162.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
163. Ingénieur diplômé de l'école spéciale de mécanique et d'électricité	163.1	
164. Ingénieur diplômé de l'école pour l'informatique et les techniques avancées	164.1	
165. Ingénieur diplômé de l'école centrale des arts et manufactures	165.1	
166. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de l'électronique et de ses applications	166.1	
	166.2 spécialité électronique et informatique industrielle	
167. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise	167.1	
	167.2 spécialité informatique	
168. Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles – Saint- Quentin en Yvelines	168.1 spécialité informatique	
	168.2 spécialité mécatronique	
	168.3 spécialité systèmes électroniques embarqués	Depuis le 28 janvier 2020
	168. 4 spécialité systèmes numériques pour l'industrie	Depuis le 28 janvier 2020
169. Ingénieur diplômé de l'Université Paris- X en convention avec l'Institut supérieur de mécanique de Paris	169.1 spécialité mécanique	Jusqu'au 28 janvier 2020
170. Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de l'Université de Paris-XI (anciennement Institut de formation d'ingénieurs de l'Université Paris-XI)	170.1 spécialité électronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	170.2 spécialité matériaux	Jusqu'au 28 janvier 2020
	170.3 spécialité informatique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	170.4 spécialité optronique	Jusqu'au 28 janvier 2020
	170.5 spécialité génie électrique	Jusqu'au 28 janvier 2020
171. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique	171.1	
172. Ingénieur diplômé de l'Institut national des télécommunications	172.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
173. Ingénieur diplômé de l'école de biologie industrielle	173.1	
174. Ingénieur diplômé de l'école internationale des sciences du traitement de l'information	174.1	Jusqu'au 28 janvier 2020

	174.2 spécialité génie informatique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
175. Ingénieur diplômé de l'EPF (École polytechnique féminine)	175.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
176. Ingénieur diplômé de l'École d'électricité production et des méthodes industrielles	176.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
177. Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'électricité	177.1	
178. Ingénieur diplômé de l'école supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile	178.1	
	178.2 spécialité systèmes embarqués et numériques	Depuis le 28 janvier 2020
179. Ingénieur diplômé de l'Institut d'optique théorique et appliquée	179.1	
180. Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci	180.1	
181. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en modélisation mathématique et mécanique de l'Université Bordeaux-I	181.1	Jusqu'au 28 janvier 2020
182. Ingénieur diplômé de l'École des métiers de l'environnement	182.1	Jusqu'au 25 février 2021
183. Ingénieur diplômé de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	183.1	
184. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires	184.1	
185. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieur SIGMA Clermont	185.1 spécialité mécanique et génie industriel	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	185.2 spécialité mécanique avancée	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	185.3 spécialité chimie	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
186. Ingénieur diplômé de l'école nationale des ponts et chaussées	186.1	Depuis le 28 janvier 2020
187. Ingénieur diplômé d'EFREI-Paris	187.1	Depuis le 28 janvier 2020
188. Ingénieur diplômé de l'EPF	188.1	Depuis le 28 janvier 2020
	188.2 spécialité systèmes informatiques et industriels	Depuis le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 janvier 2021
	188.3 spécialité systèmes d'information et génie industriel	Depuis le 25 février 2021
Diplôme conjoint avec HORSCHULE de MUNICH	188.4 spécialité production et automatisation	Depuis le 25 février 2021
189. Ingénieur diplômé de l'ECAM Strasbourg-Europe	189.1	Depuis le 28 janvier 2020
190. Ingénieur diplômé de l'ECAM-EPMI	190.1	Depuis le 28 janvier 2020
	190.2 spécialité génie énergétique et climatique	Depuis le 28 janvier 2020
	190.3 spécialité génie énergétique	Depuis le 25 février 2021
191. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'Institut Mines-Télécom	191.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	191.2 spécialité réseaux et télécommunications	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
192. Ingénieur diplômé d'ECAM Lasalle	192.1	Depuis le 28 janvier 2020
	192.2 spécialité génie industriel et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	192.3 spécialité mécanique et génie électrique	Du le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021

	192.4 spécialité bois	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	192.5 spécialité énergie	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	192.6 spécialité mécanique et génie électrique	Depuis le 25 février 2021
	192.7 spécialité énergétique	Depuis le 25 février 2021
193. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs des sciences aérospatiales	193.1	Depuis le 28 janvier 2020
194. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs Paoli Tech de l'Université de Corse	194.1 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
195. Ingénieur diplômé de l'école des hautes études d'ingénieur Yncréa Hauts-de-France	195.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
196. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen (ESIX Normandie)	196.1 spécialité agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
	196.2 spécialité mécatronique et systèmes embarqués (en remplacement de la spécialité systèmes embarqués – Jusqu'au 1 ^{er} janvier 2022)	Depuis le 1 ^{er} janvier 2022
	196.3 spécialité génie des systèmes industriels	Depuis le 28 janvier 2020
197. Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Denis-Diderot de l'Université Paris	197.1 spécialité génie physique	Depuis le 28 janvier 2020
	197.2 spécialité systèmes informatiques embarqués	Depuis le 28 janvier 2020
	197.3 spécialité matériaux et nanotechnologies	Depuis le 28 janvier 2020
	197.4 spécialité génie biologique	Depuis le 28 janvier 2020
198. Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs du Littoral-Côte-d'Opale de l'Université du Littoral	198.1 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	198.2 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	198.3 spécialité génie énergétique et environnement	Depuis le 28 janvier 2020
199. Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'Université de Limoges	199.1 spécialité céramique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	199.2 spécialité électronique et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
	199.3 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	199.4 spécialité mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
	199.5 spécialité génie de l'eau et environnement	Depuis le 28 janvier 2020
200. Ingénieur diplômé de l'école et observatoire des sciences de la terre de l'Université de Strasbourg	200.1	Depuis le 28 janvier 2020
201. Ingénieur diplômé de l'école européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg de l'Université de Strasbourg	201.1	Depuis le 28 janvier 2020
202. Ingénieur diplômé de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'Université de Lorraine	202.1	Depuis le 28 janvier 2020
203. Ingénieur diplômé de l'école française d'électronique et d'informatique (EFREI)	203.1	Depuis le 28 janvier 2020
204. Ingénieur diplômé de l'École nationale de la météorologie	204.1	Depuis le 28 janvier 2020
205. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'Université de Lorraine	205.1	Depuis le 28 janvier 2020

	205.2 spécialité mécanique et production	Depuis le 28 janvier 2020
206. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse	206.1	Depuis le 28 janvier 2020
207. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Reims de l'Université de Reims	207.1 spécialité emballage et conditionnement	Depuis le 28 janvier 2020
	207.2 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	207.3 spécialité génie urbain et environnement	Depuis le 25 février 2021
208. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de l'Université de Lorraine	208.1 spécialité agronomie	Depuis le 28 janvier 2020
	208.2 spécialité production agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
	208.3 spécialité industries alimentaires	Depuis le 28 janvier 2020
209. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier	209.1	Depuis le 28 janvier 2020
210. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse de l'Université de Mulhouse	210.1	Depuis le 28 janvier 2020
211. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Rennes	211.1	Depuis le 28 janvier 2020
212. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique de l'Institut polytechnique de Bordeaux	212.1 spécialité chimie et génie physique	Depuis le 28 janvier 2020
	212.2 spécialité agroalimentaire et génie biologique	Depuis le 28 janvier 2020
	212.3 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	212.4 spécialité matériaux composites et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	212.5 spécialité agroalimentaire et génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	212.6 spécialité structures et composites	Depuis le 28 janvier 2020
213. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de génie industriel de l'Institut polytechnique de Grenoble	213.1	Depuis le 28 janvier 2020
214. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de géologie de l'Université de Lorraine	214.1	Depuis le 28 janvier 2020
215. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement de l'Institut polytechnique de Grenoble	215.1	
	215.2 spécialité génie électrique et énergétique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	215.3 spécialité énergie et énergétique	Depuis le 25 février 2021
216. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble	216.1	
	216.2 spécialité micro et nanotechnologies pour les systèmes intégrés	Depuis le 28 janvier 2020
	216.3 spécialité microélectronique et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
217. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA)	217.1	Depuis le 28 janvier 2020

	217.2 spécialité mécanique et électronique	Depuis le 28 janvier 2020
	217.3 spécialité mécanique	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	217.4 spécialité systèmes embarqués	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
218. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux	218.1	Depuis le 28 janvier 2020
219. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'Université de Lorraine	219.1	Depuis le 28 janvier 2020
	219.2 spécialité systèmes numériques	Depuis le 28 janvier 2020
220. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux de l'Institut polytechnique de Bordeaux	220.1 spécialité systèmes électroniques embarqués	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
	220.2 spécialité réseaux et informatique (en remplacement de la spécialité réseaux et systèmes d'information – Jusqu'au 28 janvier 2021)	Depuis le 28 janvier 2020
	220.3 spécialité électronique	Depuis le 28 janvier 2020
	220.4 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	220.5 spécialité télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
	220.6 spécialité mathématiques appliquées et mécanique	
221. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'Université de Lorraine	221.1	Depuis le 28 janvier 2020
	221.2 spécialité génie chimique	
222. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom	222.1	Depuis le 28 janvier 2020
223. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom	223.1	Depuis le 28 janvier 2020
	223.2 spécialité informatique et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
	223.3 spécialité conception et management de la construction	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	223.4 spécialité mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
	223.5 spécialité bâtiment	Depuis le 25 février 2021
224. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nancy de l'Université de Lorraine	224.1	Depuis le 28 janvier 2020
	224.2 spécialité génie industriel et matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	224.3 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
225. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes	225.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	225.2 spécialité ingénierie logiciel	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021

226. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers	226.1 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
227. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom	227.1	Depuis le 28 janvier 2020
	227.2 spécialité génie des installations nucléaires en convention avec l'Institut national des sciences et techniques nucléaires	Du le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	227.3 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	227.4 spécialité systèmes électroniques embarqués	Depuis le 28 janvier 2020
	227.5 spécialité microélectronique et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	227.6 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	227.7 spécialité électronique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	227.8 spécialité génie nucléaire en convention avec l'Institut national des sciences et techniques nucléaires	Depuis le 25 février 2021
	227.9 spécialité microélectronique	Depuis le 25 février 2021
228. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine	228.1	Depuis le 28 janvier 2020
229. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'Université de Lorraine	229.1	Depuis le 28 janvier 2020
	229.2 spécialité conception et hautes études des structures bois	Jusqu'au 31 août 2012
230. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable de l'Institut polytechnique de Bordeaux	230.1	Depuis le 28 janvier 2020
231. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation de l'Université de Lorraine	231.1	Depuis le 28 janvier 2020
232. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux de l'Institut polytechnique de Grenoble	232.1	Depuis le 28 janvier 2020
233. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure maritime	233.1	Depuis le 28 janvier 2020
234. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai de l'Institut Mines-Télécom	234.1	
	234.2 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	234.3 spécialité génie civil et systèmes ferroviaires	Depuis le 28 janvier 2020
	234.4 spécialité plasturgie et matériaux composites	Depuis le 28 janvier 2020
	234.5 spécialité Télécommunications et informatiques	Depuis le 28 janvier 2020
	234.6 spécialité énergétique	Depuis le 25 février 2021
235. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Douai, spécialité plasturgie et matériaux composites	235.1 spécialité plasturgie et matériaux composites	Depuis le 28 janvier 2020
236. Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique	236.1	Depuis le 28 janvier 2020

237. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Lorraine	237.1	Depuis le 28 janvier 2020
	237.2 spécialité informatique industrielle	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	237.3 spécialité énergétique et mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	237.4 spécialité génie industriel et gestion des risques	Depuis le 28 janvier 2020
	237.5 spécialité systèmes et technologies de l'information	Depuis le 25 février 2021
238. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Lille	238.1 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	238.2 spécialité génie électrique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	238.3 spécialité génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	238.4 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	238.5 spécialité informatique et mathématiques appliqués	Depuis le 28 janvier 2020
	238.6 spécialité instrumentation	Depuis le 28 janvier 2020
	238.7 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
239. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique universitaire de l'Université Clermont Auvergne	239.1 spécialité génie des systèmes de production	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	239.2 spécialité génie biologique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	239.3 spécialité génie civil	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	239.4 spécialité génie électrique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	239.5 spécialité génie physique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
240. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université d'Aix-Marseille	240.1 spécialité mécanique et énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	240.2 spécialité microélectronique et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
	240.3 spécialité génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	240.4 spécialité génie biologique	Depuis le 28 janvier 2020
	240.5 spécialité génie biomédical	Depuis le 28 janvier 2020
	240.6 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	240.7 spécialité génie industriel et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
241. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique universitaire de l'Université de Nantes	241.1 spécialité génie électrique et énergétique	Depuis le 28 janvier 2020

	241.2 spécialité génie des procédés	Depuis le 28 janvier 2020
	241.3 spécialité génie électrique	Depuis le 28 janvier 2020
	241.4 spécialité électronique et technologies numériques	Depuis le 28 janvier 2020
	241.5 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	241.6 spécialité thermique énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	241.7 spécialité génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	241.8 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
242. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Tours	242.1 spécialité génie de l'aménagement et de l'environnement	Depuis le 28 janvier 2020
	242.2 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	242.3 spécialité informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	242.4 spécialité électronique et génie électrique	Depuis le 28 janvier 2020
	242.5 spécialité mécanique et génie mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
243. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique universitaire de l'Université Grenoble Alpes	243.1 spécialité électronique et informatique industrielle	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	243.2 spécialité prévention des risques	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	243.3 spécialité réseaux informatiques et communication multimédia	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	243.4 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	243.5 spécialité technologies de l'information pour la santé	Depuis le 28 janvier 2020
	243.6 spécialité géotechnique et génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	243.7 spécialité informatique et électronique	Depuis le 28 janvier 2020
	243.8 spécialité informatique et électronique	Depuis le 25 février 2021
	243.9 spécialité gestion des risques	Depuis le 25 février 2021
	243.10 spécialité informatique	Depuis le 25 février 2021
244. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I	244.1 spécialité mathématiques appliquées	Depuis le 28 janvier 2020
	244.2 spécialité génie biomédical	Depuis le 28 janvier 2020
	244.3 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	244.4 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020

	244.5 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	244.6 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
245. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique universitaire de l'Université Sorbonne Université	245.1 spécialité mathématiques appliquées et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	245.2 spécialité agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
	245.3 spécialité électronique et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	245.4 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	245.5 spécialité robotique	Depuis le 28 janvier 2020
	245.6 spécialité sciences de la terre	Depuis le 28 janvier 2020
	245.7 spécialité génie mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
246. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique universitaire de l'Université de Montpellier	246.1 spécialité génie de l'eau	Depuis le 28 janvier 2020
	246.2 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	246.3 spécialité électronique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	246.4 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	246.5 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	246.6 spécialité énergétique, en convention avec l'Université de Perpignan	Depuis le 28 janvier 2020
	246.7 spécialité génie biologique et agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
247. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Paris- Est (ESIPE) Créteil de l'Université Paris-XII	247.1 spécialité génie biomédical et santé	Depuis le 28 janvier 2020
	247.2 spécialité informatique et santé	Depuis le 28 janvier 2020
	247.3 spécialité systèmes d'information	Depuis le 28 janvier 2020
248. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) de l'Université de Marne la Vallée	248.1 spécialité électronique et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	248.2 spécialité informatique et géomatique	Du le 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	248.3 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
	248.4 spécialité maintenance et fiabilité des processus industriels	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	248.5 spécialité génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	248.6 spécialité image, multimédia, audiovisuel et communication	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	248.7 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	248.8 spécialité production et gestion des risques	Depuis le 25 février 2021

	248.9 spécialité multimédia et technologies de l'information	Depuis le 25 février 2021
249. Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'Université Rennes-I	249.1 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	249.2 spécialité technologies de l'information	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	249.3 spécialité Informatique	Depuis le 25 février 2021
250. Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest (ex- École supérieure de microbiologie et sécurité alimentaire)	250.1 spécialité microbiologie et sécurité sanitaire (en remplacement de la spécialité microbiologie et qualité - Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021)	Depuis le 25 février 2021
	250.2 spécialité agroalimentaire (en remplacement de la spécialité procédés industriels - Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021)	Depuis le 25 février 2021
251. Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'agriculture d'Angers	251.1	Depuis le 28 janvier 2020
252. Ingénieur diplômé de l'école supérieure de biotechnologie de Strasbourg de l'Université de Strasbourg	252.1	Depuis le 28 janvier 2020
253. Ingénieur diplômé de l'école supérieure de fonderie et de forge, en convention avec l'école nationale supérieure des arts et métiers	253.1	Depuis le 28 janvier 2020
254. Ingénieur diplômé de l'école supérieure de fonderie et de forge, en convention avec l'Institut supérieur de mécanique de Paris	254.1	Depuis le 28 janvier 2020
255. Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris	255.1	Depuis le 28 janvier 2020
256. Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications (ESIGETEL)	256.1	Depuis le 28 janvier 2020
257. Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs en innovation technologique (ESITech) de l'Université de Rouen, en convention avec l'Institut national des sciences appliquées de Rouen	257.1 spécialité génie physique	Depuis le 28 janvier 2020
	257.2 spécialité génie biologique	
258. Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien de l'Université de La Réunion	258.1 spécialité bâtiment et énergie	Depuis le 28 janvier 2020
	258.2 spécialité agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
	258.3 spécialité informatique et télécommunications	Depuis le 28 janvier 2020
259. Ingénieur diplômé de l'Institut d'informatique d'Auvergne de l'Université Clermont Auvergne	259.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
260. Ingénieur diplômé de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier	260.1 spécialité systèmes agricoles et agroalimentaires durables au sud	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
261. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire	261.1 spécialité énergie, risques, environnement	Depuis le 28 janvier 2020
	261.2 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	261.3 spécialité gestion des risques	Depuis le 28 janvier 2020
	261.4 spécialité sécurité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
262. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	262.1	Depuis le 28 janvier 2020
263. Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticole et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)	263.1 spécialité agroalimentaire	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2015
	263.2 spécialité horticulture	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021

	263.3 spécialité paysage	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
264. Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement – Institut AGRO	264.1 spécialité agronomie (en remplacement d'agriculture)	Depuis le 28 janvier 2020
	264.2 spécialité agroalimentaire (en remplacement d'industrie agro-alimentaire)	Depuis le 28 janvier 2020
	264.3 spécialité horticulture	Depuis le 28 janvier 2020
	264.4 spécialité paysage	Depuis le 28 janvier 2020
265. Ingénieur diplômé de l'Institut national universitaire Jean-François-Champollion	265.1 spécialité informatique pour la santé	Depuis le 28 janvier 2020
266. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées	266.1	Depuis le 28 janvier 2020
267. Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique UniLaSalle	267.1 spécialité agronomie et agro-industries	Depuis le 28 janvier 2020
	267.2 spécialité agroalimentation et santé	Depuis le 28 janvier 2020
	267.3 spécialité géosciences et environnement	Depuis le 28 janvier 2020
	267.4 spécialité agriculture	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	267.5 spécialité génie de l'environnement	Depuis le 28 janvier 2020
268. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics de l'Université de Pau	268.1	Depuis le 28 janvier 2020
269. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE-SUPAERO)	269.1	Depuis le 28 janvier 2020
	269.2 spécialité génie industriel	Depuis le 25 février 2021
270. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris	270.1	Depuis le 28 janvier 2020
271. Ingénieur diplômé de l'Université de Strasbourg	271.1 spécialité chimie-biotechnologies	Depuis le 28 janvier 2020
272. Ingénieur diplômé de l'Université des Antilles	272.1 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	272.2 spécialité systèmes énergétiques	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	272.3 spécialité énergétique	Depuis le 25 février 2021
273. Ingénieur diplômé de l'Université Toulouse-III	273.1 spécialité télécommunications et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
	273.2 spécialité génie civil et géosciences	Depuis le 28 janvier 2020
	273.3 spécialité robotique	Depuis le 28 janvier 2020
274. Ingénieur diplômé de l'Ecam Rennes - Louis de Broglie	274.1	Depuis le 28 janvier 2020
	274.2 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
275. Ingénieur diplômé de CentraleSupélec	275.1	Depuis le 28 janvier 2020
276. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Toulon	276.1	Depuis le 28 janvier 2020

	276.2 spécialité matériaux	Depuis le 28 janvier 2020
	276.3 spécialité systèmes numériques	Depuis le 25 février 2021
277. Ingénieur diplômé de l'École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble	277.1	Depuis le 28 janvier 2020
278. Ingénieur diplômé de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)	278.1	Depuis le 28 janvier 2020
279. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble	279.1	Depuis le 28 janvier 2020
280. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'Université de Poitiers	280.1 spécialité génie de l'eau et génie civil	Depuis le 28 janvier 2020
	280.2 spécialité énergie	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	280.3 spécialité énergétique et environnement	Depuis le 25 février 2021
281. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille	281.1 spécialité agroalimentaire	Depuis le 28 janvier 2020
282. Ingénieur diplômé de l'ESIEE Paris	282.1	Depuis le 28 janvier 2020
283. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône- Alpes	283.1	Depuis le 28 janvier 2020
284. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Yncréa Hauts-de-France	284.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021Depuis le 28 janvier 2020
285. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Hauts-de-France	285.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021Depuis le 28 janvier 2020
286. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée	286.1	Depuis le 28 janvier 2020
	286.2 spécialité électronique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
287. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest	287.1	Depuis le 28 janvier 2020
	287.2 spécialité agronomie et systèmes numériques	Depuis le 28 janvier 2020
288. Ingénieur diplômé de l'Institut textile et chimique de Lyon	288.1	Depuis le 28 janvier 1999
289. Ingénieur diplômé de l'Université de Perpignan	289.1 spécialité énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
290. Ingénieur diplômé de l'Université Paris X	290.1 spécialité mécanique	Depuis le 28 janvier 2020
291. Ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom	291.1	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
292. Ingénieur diplômé de TELECOM Lille	292.1	Depuis le 28 janvier 2020
293. Ingénieur diplômé de Telecom Nancy de l'Université de Lorraine	293.1	Depuis le 28 janvier 2020
294. Ingénieur diplômé de Télécom ParisTech de l'Institut Mines- Télécom	294.1	Depuis le 28 janvier 2020
295. Ingénieur diplômé de Télécom physique Strasbourg de l'Université de Strasbourg	295.1	Depuis le 28 janvier 2020
	295.2 spécialité électronique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	295.3 spécialité informatique et réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
	295.4 spécialité technologies de l'information pour la santé	Depuis le 28 janvier 2020
296. Ingénieur diplômé de Télécom Saint-Étienne de l'Université de Saint-Étienne	296.1	Depuis le 28 janvier 2020

	296.2 spécialité informatique et électronique	Depuis le 28 janvier 2020
	296.3 spécialité optique	Depuis le 28 janvier 2020
	296.4 spécialité photonique et informatique industrielle	
297. Ingénieur diplômé de Télécom SudParis de l'Institut Mines-Télécom	297.1	Depuis le 28 janvier 2020
	297.2 spécialité réseaux	Depuis le 28 janvier 2020
298. Ingénieur diplômé du CESI	298.1	Depuis le 28 janvier 2020
	298.2 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	298.3 spécialité informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	298.4 spécialité maintenance	Depuis le 28 janvier 2020
	298.5 spécialité bâtiment et travaux publics	Depuis le 28 janvier 2020
	298.6 spécialité systèmes électriques et électroniques embarqués	Depuis le 1er septembre 2021
299. Ingénieur diplômé du Centre universitaire des sciences et techniques de l'Université Clermont-Ferrand II	299.1 spécialité génie biologique	
	299.2 spécialité génie civil	
	299.3 spécialité génie électrique	
	299.4 spécialité génie physique	
	299.5 spécialité génie des systèmes de production	
300. Ingénieur diplômé du CESI, en convention avec l'Université de La Rochelle	300.1 spécialité bâtiment et travaux publics	Depuis le 28 janvier 2020
301. Ingénieur diplômé du CESI, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers	301.1 spécialité bâtiment et travaux publics	Depuis le 28 janvier 2020
302. Ingénieur diplômé du CESI, en convention avec l'Université Toulouse III	302.1 spécialité systèmes électriques et électroniques embarqués	Depuis le 28 janvier 2020
303. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance aéronautique de l'Institut polytechnique de Bordeaux	303.1	Depuis le 28 janvier 2020
304. Ingénieur diplômé l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers de l'Université de Dijon	304. 1 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
305. Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France	305.1 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
	305.2 spécialité génie électrique et informatique industrielle	Depuis le 28 janvier 2020
	305.3 spécialité mécatronique	Depuis le 28 janvier 2020
	305.4 spécialité mécanique et énergétique	Depuis le 28 janvier 2020
	305.5 spécialité informatique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	305.6 spécialité génie mécanique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021

	305.7 spécialité informatique industrielle et automatique	Depuis le 25 février 2021
	305.8 spécialité informatique et cybersécurité	Depuis le 25 février 2021
	305.9 spécialité génie civil et bâtiment	Depuis le 25 février 2021
	305.10 spécialité électronique des systèmes embarqués	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
306. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université de Lille	306.1 spécialité systèmes embarqués et génie électrique	Depuis le 28 janvier 2020
	306.2 spécialité géomatique et génie urbain	Depuis le 28 janvier 2020
307. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique universitaire de l'Université d'Angers	307.1 spécialité bâtiment et sécurité	Depuis le 28 janvier 2020
	307.2 spécialité génie biologique et santé	Depuis le 28 janvier 2020
	307.3 spécialité automatique et informatique	Depuis le 28 janvier 2020
	307.4 spécialité génie industriel	Depuis le 28 janvier 2020
308. Ingénieur diplômé du CESI, spécialité bâtiment et travaux publics, en convention avec l'école supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen	308.1 spécialité bâtiment et travaux publics	Depuis le 28 janvier 2020
309. Ingénieur diplômé du CESI spécialité Informatique, en convention avec l'EPF	309.1	Depuis le 28 janvier 2020
310. Ingénieur diplômé de l'école polytechnique universitaire de l'Université Paris-XI	310.1 spécialité photonique	Du 28 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	310.2 spécialité électronique	Du 20 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	310.3 spécialité matériaux	Du 20 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	310.4 spécialité informatique	Du 20 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
	310.5 spécialité électronique	Du 20 janvier 2020 jusqu'au 25 février 2021
311. Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne de l'École centrale de Lyon	311.1 spécialité génie mécanique	Depuis le 25 février 2021
	311.2 spécialité génie civil	Depuis le 25 février 2021
	311.3 spécialité génie physique	Depuis le 25 février 2021
312. Ingénieur diplômé de l'École AGROCAMPUS OUEST de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	312.1 spécialité agroalimentaire	Depuis le 25 février 2021
	312.2 spécialité horticulture	Depuis le 25 février 2021
	312.3 spécialité paysage	Depuis le 25 février 2021
313. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'Institut Mines-Télécom	313.1	Depuis le 25 février 2021
	313.2 spécialité ingénierie logicielle	Jusqu'au 31 août 2021
	313.3 spécialité génie industriel	Depuis le 25 février 2021
	313.4 spécialité réseaux et télécommunications	Depuis le 25 février 2021

	313.5 spécialité informatique	Depuis le 31 août 2021
314. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'Université de Reims	314.1 spécialité matériaux et génie des procédés	Depuis le 25 février 2021
	314.2 spécialité génie électrique et robotique	Depuis le 25 février 2021
	314.3 spécialité mécanique et génie industriel	Depuis le 25 février 2021
315. Ingénieur diplômé de l'ITEEM de Centrale Lille Institut	315.1	Depuis le 25 février 2021
316. Ingénieur diplômé d'IG2I de Centrale Lille Institut	316.1	Depuis le 25 février 2021
317. Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur - JUNIA	317.1	Depuis le 25 février 2021
318. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique - JUNIA	318.1	Depuis le 25 février 2021
319. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture – JUNIA	319.1	Depuis le 25 février 2021
320. Ingénieur diplômé de CY Tech de CY Cergy Paris Université	320.1	Depuis le 25 février 2021
	320.2 spécialité génie informatique	Depuis le 25 février 2021
	320.3 spécialité Génie civil	Depuis le 25 février 2021
321. Ingénieur diplômé de l'ESIGELEC	321.1	Depuis le 25 février 2021
322. Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	322.1	
323. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur	323.1 spécialité informatique	
	323.2 spécialité électronique	Depuis le 25 février 2021
	323.3 spécialité électronique et informatique industrielle	Depuis le 25 février 2021
	323.4 spécialité génie biologique	Depuis le 25 février 2021
	323.5 spécialité mathématiques appliquées et modélisations	Depuis le 25 février 2021
	323.6 spécialité génie de l'eau	Depuis le 25 février 2021
	323.7 spécialité bâtiments	Depuis le 25 février 2021
	323.8 spécialité robotique	Depuis le 1 ^{er} septembre 2021
324. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Paris-Saclay	324.1 spécialité électronique	Depuis le 25 février 2021
	324.2 spécialité matériaux	Depuis le 25 février 2021
	324.3 spécialité informatique	Depuis le 25 février 2021
	324.4 spécialité photonique	Depuis le 25 février 2021
325. Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs SIGMA Clermont de Clermont Auvergne INP	325.1 spécialité mécanique et génie industriel	Depuis le 25 février 2021
	325.2 spécialité mécanique	Depuis le 25 février 2021
	325.3 spécialité chimie	Depuis le 25 février 2021
	326.1 spécialité génie industriel	Depuis le 25 février 2021

326. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Clermont Auvergne INP (Université Clermont Auvergne)	326.2 spécialité génie biologique	Depuis le 25 février 2021
	326.3 spécialité génie civil	Depuis le 25 février 2021
	326.4 spécialité génie électrique	Depuis le 25 février 2021
	326.5 spécialité génie physique	Depuis le 25 février 2021
327. Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de Clermont Auvergne INP (Université Clermont Auvergne)	327.1	Depuis le 25 février 2021
328. Ingénieur diplômé de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Institut Agro Dijon)	328.1 spécialité agriculture	Jusqu'au 28 janvier 2021
	328.2 spécialité industrie agro-alimentaire	Jusqu'au 28 janvier 2021

Annexe ajoutée par l’avenant du 9 juillet 2012, modifiée le 22 octobre 2020 et le 9 novembre 2022